

Aide-mémoire Suisse-Bilanz pour le contrôle PER 2014

Suisse-Bilanz 2014

Base: Guide Suisse-Bilanz, édition 1. 11, août 2013

Version du programme :

nachweis.plus 4.3.0 ; Nachweis für Excel 8.9 ; Agroplus 13.09 ; Agridea Lausanne 2014

(Si les **conditions d'exploitation** n'ont pas changé et s'il n'existe **aucune raison [par ex. aliments NPr] justifiant un nouveau décompte**, il est possible de soumettre à contrôle les versions **valables** pour 2011, 2012 ou 2013).

Calcul:

Le Suisse-Bilanz est établi pour l'année en cours. **A partir du 1^{er} janvier 2014, seule l'année civile sera reconnue comme période de décompte pour l'engrais utilisé (1.1 – 31.12).**

Pour la clôture du bilan, les engrais étrangers à l'exploitation utilisés par cette dernière doivent être inscrits dans le formulaire de contrôle d'utilisation des engrais. A partir de 2014, il faudra également saisir tous les transferts d'engrais de ferme et de recyclage dans l'application HODUFLU (www.agate.ch).

La méthode de saisie valable pour l'apport d'aliments NPr est exposée dans le document « Aliments appauvris en éléments nutritifs, exécution dans le canton de Berne ».

Données de base:

Données relatives aux effectifs issues du recensement de données agricoles effectué pour l'année de subventionnement en cours (bovins selon BDTA ; poulets de chair, nombre d'animaux)

Rations NPr, IMPEX et correction linéaire selon calcul

Grandes cultures : surfaces actuelles. Rendements et vente/achat de fourrages grossiers : moyenne des trois années précédentes

Pour les exploitations reconverties, les surfaces et effectifs actuels sont déterminants pour le Suisse-Bilanz.

Documents importants :

- Exécution du contrôle des engrais utilisés
- Bulletin de livraison pour échanges de fourrages grossiers
- Exploitation avec aliments NPr : documents signés par le KOBE
- Poulets de chair: effectifs de l'année précédente calculés sur Impex 2.5 et décompte des abattages
- Transferts d'engrais de ferme et de recyclage : composition selon HODUFLU
- Import et export d'engrais de ferme : calcul des teneurs actuelles spécifiques à l'exploitation

☞ Disposition transitoire : la période de décompte « année PER ou année de culture » appliquée pour le Suisse-Bilanz s'achève au 31 décembre 2013. Dans le cadre du passage à la variante « année civile », l'engrais épandu entre le 1^{er} août et le 31 décembre ne relève d'aucune période de contrôle.

Liste d'adresses :

questions techniques, Suisse-bilans, *quantités d'engrais de ferme, calculs de teneur*

Jura Bernois: Martin Kohli, Plain Fahyn, 2742 Perrefitte 032 493 36 07 plainfahyn@gmail.com

Beratungsring Gemüse, Herrenhalde 80, 3232 Ins 032 312 91 50 martin.keller@vol.be.ch

Bio Test Agro AG, Schwand, 3110 Münsingen 031 722 10 70 info@bio-test-agro.ch

Inforama Berner Oberland, 3702 Hondrich 033 650 84 00 stefan.emmenegger@vol.be.ch

Inforama Emmental, Bäregg, 3552 Bärau 034 409 81 61 hans.erhard@vol.be.ch

IP-Beratungsring Rütli-Seeland, Inforama, 3052 Zollikofen 031 910 53 80 peter.marthaler@vol.be.ch

IP-Beratungsring Waldhof, Inforama, 4900 Langenthal 062 916 01 04 markus.gammeter@vol.be.ch

Region Schwand: Schwand, 3110 Münsingen, 031 720 12 36 bendicht.moser@vol.be.ch

KOBE, Markus Gammeter, Markus Maag, Waldhof, 4900 Langenthal 062 916 01 06,

markus.gammeter@vol.be.ch; markus.maag@vol.be.ch